

Commission de suivi du site La Voulte-sur-Rhône Compte rendu de réunion
--

Ref : 20191205-NOT-DAEN01085

Date de la réunion : 4 novembre 2019 à 14h30**Lieu de la réunion :** Salle Lucie Aubrac à La Voulte-sur-Rhône (07)**Participants****Collège « administration de l'Etat »**Mme Julia CAPEL-DUNN
M. Didier ROCHE

M. Boris VALLAT

Mme Nadine PONTINET

Secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche
BIPC (Bureau interministériel de protection civile) de l'Ardèche
DREAL - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes
Unité interdépartementale Drôme-Ardèche
DIRECCTE – Direction Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
Unité départementale de l'Ardèche**Collège « collectivités territoriales »**M. Bernard BROTTES
M. Didier TEYSSIERMaire de La Voulte-sur-Rhône
Vice président de la CAPCA**Collège « exploitant »**M. Gérard LENAIN
M. Vivian GARAYT
M. Liang ZHANG
M. Laurent BATMALLEDirecteur site EURECAT
Responsable Environnement EURECAT
Directeur site JINWANG EUROPE
Responsable HSE JINWANG EUROPE**Collège « Salariés »**M. Sébastien DUMONT
Mme Gaëlle CHAVOT
M. Philippe WEBERCSE EURECAT
CSE JINWANG EUROPE
CSE JINWANG EUROPE**Collège « Riverains »**

Aucun représentant présent ce jour

Personnalités qualifiéesM. Maxime VIDAL
M. Emmanuel BARROUNChef du service prévention – SDIS 07
CSR de la Voulte sur Rhône – SDIS 07**Participaient également à la réunion**

Mme Emmanuelle UGHETTO

M. Pierre FUZIER
M. Pierre ANGELETTIDREAL - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes
Unité interdépartementale Drôme-Ardèche
Adjoint au maire de La Voulte-sur-Rhône
Mairie de La Voulte-sur-Rhône

Ordre du jour

- présentation des rôles et missions des CSS,
- présentation par EURECAT et JINWANG EUROPE de leurs bilans annuels en matière d'environnement,
- actions de l'inspection,
- questions diverses.

COMPTE RENDU

1 Accueil et présentation des rôles et missions de la CSS

La secrétaire générale ouvre la réunion et remercie les participants. Elle rappelle l'objectif des échanges d'informations dans un cadre interdisciplinaire de cette commission. Elle souligne l'importance que chaque participant puisse intervenir sans retenue et en toute transparence.

Elle indique que cette commission relève d'une obligation réglementaire et qu'elle doit se réunir normalement au minimum une fois par an même si ça n'a pas toujours été le cas. Une reprise selon un rythme annuel lui semble donc souhaitable compte tenu d'une actualité inquiète sur les sites classés «SEVESO».

Le maire de la Voulte-sur-Rhône exprime également son souhait pour que la CSS se réunisse une fois par an.

2 Présentation par EURECAT et JINWANG EUROPE de leurs bilans annuels en matière d'environnement

Présentation de la société EURECAT

M. GARAYT effectue la présentation du bilan de la société EURECAT.

La société EURECAT emploie environ 450 personnes dans le monde et 145 personnes à La Voulte-sur-Rhône. Son activité s'inscrit dans le cycle « produit » des catalyseurs du raffinage (catalyseurs utilisés pour la fabrication des essences, diesels...). Les catalyseurs font l'objet de cycles de régénération et d'un recyclage en fin de vie (préparation du produit en vue d'un recyclage des métaux qu'il contient) ; l'activité participe donc pleinement à l'économie circulaire. Une étape d'activation des catalyseurs est également effectuée sur le site. L'activité du site a démarré dans les années 80.

Le site est SEVESO seuil haut suite à une évolution réglementaire intervenue en 2011 (traitement thermique et stockage de déchets dangereux). La mise à jour de l'étude de dangers de l'établissement a été effectuée en 2015. Le site est certifié Qualité ISO 9001 / Environnement ISO 14001 / Sécurité OHSAS 18001.

Les modifications réalisées sur le site sur la période 2018-2019 sont les suivantes :

- Extension géographique avec le rachat du site Porcher ;
- Demande d'augmentation des capacités de stockage de catalyseurs.

Les résultats environnementaux montrent les éléments suivants :

- **sur les rejets aqueux** : très bons résultats en 2019. On note seulement 2 jours hors spécification dans l'année (1 dépassement du pH et 1 dépassement en DCO) ce qui constitue une amélioration par rapport aux années précédentes.

- **sur les rejets atmosphériques**, les contrôles semestriels sont satisfaisants. On note néanmoins une dégradation avec quelques dépassements modérés de la valeur limite d'émission.

- la gestion des **déchets issus de la production** conduit à 46 % des déchets envoyés en valorisation matière et 48 % en décharge, le reste est envoyé en valorisation énergétique.

- les dernières mesures de **bruit** réalisées en septembre 2018 ont montré des résultats conformes. Une hausse au point B5 (émergence) a été constatée. Elle serait due à une erreur sur l'emplacement du point de mesure (décalage d'une trentaine de mètres).

- sur le plan **énergétique**, les consommations de gaz naturel sont stables et en lien avec le niveau de production. La consommation électrique est quant à elle en baisse suite à une politique de remplacement par des équipements moins énergivores.

EURECAT n'a pas enregistré de plainte sur les années 2018 et 2019. EURECAT rappelle qu'un numéro vert est en place pour tout signalement.

M. Teyssier (CAPCA) souligne une nouvelle fois l'importance d'informer les populations sur les activités du site et leurs risques. Il questionne EURECAT sur les grandes quantités des fûts stockés sur le site. Il indique que ces fûts sont une source d'inquiétude pour certains riverains. M. GARAYT indique que ces fûts ne présentent qu'une gêne visuelle. Le risque d'auto échauffement de certains de ces catalyseurs ont fait l'objet d'une expertise de l'Ineris qui a montré un niveau de risque extrêmement faible.

M. Fuzier (mairie de La Voulte-sur-Rhône) rebondit sur l'intervention de M. Teyssier en indiquant le besoin d'information des populations sur les produits stockés à proximité du stade. Il signale également que ponctuellement des odeurs irritantes ont été perçues et ont été signalées à la DREAL.

M. Brottes (maire de La Voulte-sur-Rhône) répond qu'il a de bon contact avec l'industriel et que celui-ci travaille en toute transparence avec la mairie.

M. Brottes et M. Lenain (EURECAT) informent avoir l'intention d'organiser une réunion publique conjointe afin d'informer plus largement la population sur les activités et le fonctionnement d'EURECAT. Celle-ci pourrait se tenir au 1^{er} trimestre 2020.

Le SDIS indique avoir de bons rapports avec EURECAT. Des visites régulières des installations sont organisées. Le site fait l'objet d'un plan ETARE.

M. Roche (préfecture – BIPC) informe qu'un Plan Particulier d'Intervention est en cours de rédaction et qu'il sera validé en 2020.

Présentation de la société JINWANG EUROPE

M. Batmalle effectue la présentation du bilan de la société JINWANG EUROPE.

Le groupe JINWANG a acquis le site détenu par OCM en 2015. Des investissements pour la remise en état de l'ensemble des conduites des différents fluides du site (acide nitrique, soude, vapeur, eau déminéralisée, air comprimé...) et pour la gestion des rejets atmosphériques ont été réalisés.

Des plaintes des riverains au sujet des rejets atmosphériques ont été enregistrées (odeurs – fumées rousses). La gêne liée à ces émissions a été résolue par l'arrêt des attaques de bismuth métal (remplacé par de la poudre métallique). Des améliorations ont aussi été apportées sur le système de traitement des fumées notamment par la mise en série des colonnes de lavage. La campagne de mesures des NOx autour du site demandée par la mairie n'a pas mis en évidence un impact des rejets atmosphériques de la société.

Les investissements prévus sur la mise en conformité des rejets aqueux ont été suspendus suite à l'incendie survenu en novembre 2018. Sur ce point, l'exploitant est sous le coup d'une mise en demeure dont l'échéance est fixée au 31/12/2020.

L'exploitant revient sur les circonstances de l'incendie (origine, développement, conséquences).

Un exercice incendie sera réalisé en commun avec EURECAT (prévu initialement le 29/11).

M. Roche (préfecture – BIPC) souhaite qu'un observateur de la préfecture puisse être présent le jour de cet exercice.

M. Brottes demande que les pompiers soient associés à cet exercice.

Les industriels et les pompiers répondent positivement à ces 2 demandes.

3 Action de l'inspection de l'environnement

M. Boris VALLAT présente les missions de l'inspection des installations classées qui s'organisent autour de trois axes : instruire, prescrire et contrôler. L'objectif est de concilier activité économique et la protection de l'environnement et des personnes.

Les établissements industriels sont classés « Seveso » selon les quantités et les types de produits dangereux qu'ils manipulent. La société EURECAT étant classée seuil haut, elle a l'obligation de réévaluer ses risques au minimum tous les 5 ans (étude de dangers). Ces deux établissements sont soumis à la directive sur les émissions industrielles qui implique l'utilisation des meilleurs techniques disponibles pour les limiter leurs émissions.

Les inspections réalisées chez EURECAT ont plutôt montré une bonne capacité de l'industriel à maîtriser ces risques environnementaux et technologiques.

Les inspections réalisées chez JINWANG ont révélé la nécessité pour l'exploitant de réaliser des mises en conformité, notamment sur l'évacuation des déchets et les rejets aqueux. Sur ces points, des mises en demeure et une consignation de sommes ont été prises par le préfet.

4 Questions diverses

Pas d'autre question, remarque ou demande que celles faites au fur et à mesure des différentes présentations.

5 Conclusion

La secrétaire générale conclut la réunion et remercie l'assemblée

Les présentations peuvent être placées sur le site Internet <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/> avec le compte rendu approuvé.

La secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche,
sous-préfète de l'arrondissement de Privas
présidente de la CSS,


Julia CAPEL-DUNN